

## Table des matières

1	Thierry Dallard : « La commande du gouvernement est de faire tout le Grand Paris Express » .....	1
2	Faut-il étendre l'interdiction des véhicules polluants au Grand Paris ? .....	3
3	Carburants : comment l'exécutif veut sortir de la crise des « gilets jaunes » .....	5
4	Autoroutes : un rapport qui change tout .....	7
5	UBS : une amende de 3,7 milliards d'euros requise, à l'image d'un procès inédit .....	9
6	Mixité professionnelle : et maintenant, on fait quoi ? .....	11
7	Education : pourquoi des profs font grève ce lundi .....	12
8	Assurance-chômage : la responsabilité de l'Etat au coeur de la négociation .....	13
9	Assurance-chômage : le « CDD d'usage », angle mort de la précarité .....	14
10	Emmanuel Macron confirme que les entreprises qui abusent des contrats courts seront taxées .....	16
11	Réforme des retraites : les négociations se corsent .....	17
12	Le dialogue reprend difficilement entre les départements et le gouvernement .....	19
13	Européennes : Macron change son fusil d'épaule .....	20
14	La France inquiète face à la paralysie politique en Allemagne .....	22

### ::: ILE-DE-FRANCE

#### LES ECHOS – 12/11/2018

#### 1 **Thierry Dallard : « La commande du gouvernement est de faire tout le Grand Paris Express »**



**Le président de la Société du Grand Paris, chargé de la construction du métro de rocade de la région parisienne, prépare un nouveau plan de marche pour ce chantier de 35 milliards d'euros.**

Cinq mois après avoir pris la tête de la Société du Grand Paris (SGP) et relevé le défi de construire les 200 kilomètres de lignes du futur métro de rocade de la région parisienne d'ici à 2030, Thierry Dallard a choisi sa méthode. Il devra en parallèle maîtriser les coûts de ce chantier de 35 milliards d'euros, placé dans l'oeil du cyclone budgétaire par la Cour des comptes.

Pour le président de la SGP, [cela commence par un calendrier et un tableau de marche précis](#) . « *Le Premier ministre et le gouvernement ont annoncé en février des dates pour la mise en service, au plus tard, de chacun des tronçons et des lignes. Il faut maintenant définir des calendriers précis, déterminer les dates auxquelles les appels d'offres seront prêts, auxquelles on les lancera, les délais pour y répondre, les délais de négociation, les dates auxquelles nous signerons les commandes et les délais raisonnables de mise en oeuvre. Ce travail devrait être terminé au printemps* », explique-t-il.

### **Pas de lignes « au rabais »**

Selon lui, pour ce chantier, les entreprises ne peuvent pas répondre en même temps à plusieurs gros appels d'offres, il est donc essentiel de mettre « *complètement à plat le calendrier, car la commande du gouvernement est bien de faire tout le Grand Paris Express* ». Pas question de faire le **tri** entre « *des lignes certaines, des lignes au rabais et des lignes pour lesquelles j'aurais eu une instruction secrète de ne pas les faire* ».

Fort de cette « *vision précise des lignes* », le président de la SGP sera en mesure « *d'expliquer et de faire partager* » les choix qui lui ont été imposés. « *Ce tableau de bord doit être commun à tout le monde, c'est une question de crédibilité du projet* », insiste Thierry Dallard.

Autre nouveauté, la SGP espère pouvoir mettre en oeuvre des contrats de conception-construction pour la partie du réseau qui n'a pas encore fait l'objet d'appels d'offres, c'est-à-dire des lignes 15 Ouest, 15 Est, et 17 Nord, soit de 30 % à 40 % du linéaire du Grand Paris Express. Dans ce cadre, elle s'adresserait à des groupements capables de déterminer les meilleures solutions techniques et de réaliser les travaux. « *Ce serait une façon de consolider les plannings, de maîtriser les risques et de réduire les coûts* », insiste Thierry Dallard, en précisant qu'il s'agit encore d'une « *piste* ».

### **Réagir rapidement aux aléas**

« *C'est un outil puissant car l'entreprise est mobilisée plus tôt dans les études ce qui lui permet d'y contribuer par son savoir et son expérience. Ensuite, comme elles sont responsables de la conception, si elles s'aperçoivent qu'il faut corriger leurs études elles peuvent le faire très rapidement. Ce n'est pas le cas avec les autres systèmes* », juge Thierry Dallard. Cela permet aussi « *d'optimiser le calendrier financier* » dans la mesure où le groupement peut faire [financer les pics de dépenses inhérents à tout grand chantier, sans avoir à ralentir parce que les crédits de l'année sont épuisés](#).

Dans le cas de la SGP, la situation est d'autant plus favorable que les entreprises n'auraient pas intérêt à porter le [montage financier](#) - et à le faire payer - car la SGP peut s'endetter à 0,95 %. « *Nous avons réussi brillamment notre première levée de fonds en octobre* », rappelle le président de la société.

### **Recettes pérennes**

« *Nous avons l'atout de n'embaucher que des salariés dédiés au projet et de pouvoir emprunter pour coller à sa réalité* », note Thierry Dallard. L'emprunt permet en effet d'optimiser un projet en termes de coûts et de délais. Or, la SGP a l'avantage rare d'avoir une fiscalité dédiée pour rembourser ses emprunts.

Et Thierry Dallard de prendre pour exemple l'autoroute urbaine de Marseille L2 dont il avait encore la charge au début de l'année. « *Le dispositif budgétaire classique a permis de faire 2,5 kilomètres en vingt ans, avec l'autre modèle, celui de la SGP, nous avons fait 7,5 kilomètres en cinq ans. Dans les projets urbains comme celui-là et ceux du Grand Paris, la rapidité est indissociable de la faisabilité.* »

Selon le président de la SGP, des études d'universitaires britanniques sur plusieurs centaines de marchés d'infrastructure montrent qu'avec la méthode dans laquelle le maître d'oeuvre est distinct du constructeur, 80 % des projets ne respectent ni les délais ni les coûts et que les écarts sont en moyenne de 30 %. Avec la conception construction, 90 % des projets sont dans les délais et dans les coûts et les 10 % qui ne le sont pas ont une dérive d'une moyenne de 4 %.

**CARTE ANIMEE Le futur métro du Grand Paris Express** : <https://www.lesechos.fr/industrie-services/tourisme-transport/0600117272846-thierry-dallard-la-commande-du-gouvernement-est-de-faire-tout-le-grand-paris-express-2220729.php>

**Dernière ligne droite dans l'appel d'offres du CDG Express** : <https://www.lesechos.fr/industrie-services/tourisme-transport/0600117102280-derniere-ligne-droite-dans-lappel-doffres-du-cdg-express-2220733.php>

**Dominique Malécot**

**LE PARISIEN – 12/11/2018**

## **2 Faut-il étendre l'interdiction des véhicules polluants au Grand Paris ?**

**Ce lundi matin, les maires de la métropole doivent se prononcer sur le calendrier de mise en place d'une zone à faible émission dans le périmètre de l'A86. L'initiative divise.**

Sujet potentiellement houleux, ce lundi matin, dans l'hémicycle, habituellement feutré, de la Métropole du Grand Paris (MGP). Le conseil métropolitain prévoit d'adopter le calendrier de mise en place de sa Zone à Faible Emission (ZFE), c'est-à-dire un territoire situé au sein du périmètre de l'A86, qui concerne 79 communes sur les 131 de la MGP, dans lequel les véhicules les plus polluants ne seront plus les bienvenus.

### **A l'horizon 2030, tous les véhicules thermiques indésirables ?**

La MGP prévoit de s'aligner progressivement sur le calendrier de Paris. Elle envisage d'interdire les véhicules Crit'R 5 (Diesel immatriculés avant le 31 décembre 2000) dès juillet 2019. Au même moment, la capitale ajoutera un échelon dans ses restrictions de circulation, avec les Crit'R 4 (Diesel immatriculés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2001 et le 31 décembre 2005), à la liste d'engins qui ne peuvent plus entrer dans Paris, la journée\*. Puis, en 2024, Paris et la MGP interdiront toutes les motorisations diesel. A l'horizon 2030, la MPG espère même élargir cette restriction à tous les véhicules thermiques (essence + diesel), pour réduire drastiquement la [pollution en Ile-de-France](#).

### **Un arrêté municipal dans chaque commune**

Sauf que dans un contexte où les automobilistes se sentent pris à la gorge face à une hausse importante et probablement continue du prix du diesel - [une manifestation citoyenne dite des « gilets jaunes » est prévue le 17 novembre](#) - certains maires, comme à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) ont déjà annoncé leur volonté de faire marche arrière. Si le principe d'une ZFE a été validé par l'ensemble des maires et collectivités membres de la MGP, dans le cadre du plan Climat Air Energie Métropolitain, adopté à l'unanimité des membres le 8 décembre 2017, elle doit désormais être adoptée par chacun des 79 communes concernées, sous la forme d'un arrêté municipal.

### **5 000 décès prématurés liés à la pollution dans la métropole**

Jeudi dernier, un courrier a été adressé aux maires de ces villes par les associations environnementales réunies dans le collectif Réseau action climat et l'association Respire pour l'amélioration de la qualité de l'air. Objectif : les convaincre qu'il faut opter en faveur de cette zone de faible émission. « C'est une question de vie ou de mort », assure Olivier Blond président de Respire. On estime à 5 000 [le nombre annuel de morts prématurées liées à la pollution de l'air](#) en Ile-de-France et plus particulièrement dans la métropole. Selon une étude d'Airparif, l'association de surveillance de la qualité de l'air en Ile-de-France, si le périmètre de l'A86 est retenu, seul 1 établissement recueillant du public sur 70 (1,5 %) serait encore exposé à la pollution, contre 1 sur 4 en 2016.

\* Du lundi au vendredi de 8 heures à 20 heures pour tous les véhicules. Elle vaut également les week-ends et jours fériés pour les poids lourds et les bus.

## « PAS DE DISCUSSION, PAS DE POLÉMIQUE : LA POLLUTION TUE »



*Daniel Guiraud, maire (PS) des Lilas et vice-président de la Métropole du Grand Paris en charge de l'environnement.*

### **Qu'est-ce qui a motivé la décision de mettre en place la zone à faible émission (ZFE) ?**

**DANIEL GUIRAUD.** Toutes les études convergent. Il n'y a pas de discussion, pas de polémique : la pollution tue. Ça représente chaque année 5 000 à 6 000 morts sur le territoire métropolitain, des milliers d'infections respiratoires chez les nouveau-nés. Ça, c'est la réalité. Le deuxième élément que l'on veut mettre en avant, ce sont les objectifs fixés lors de la COP21 de Paris en 2015 qui visent à stabiliser la hausse du réchauffement climatique à 2 degrés. La trajectoire montre qu'on sera à 3 degrés d'ici la fin du siècle. On va vers une grosse catastrophe.

### **Que peut changer la ZFE ?**

La ZFE, c'est un des outils. On va y aller progressivement d'ici à 2030. Mais plus tard on passe le premier palier, plus ce sera dur. C'est pour ça que je souhaite que cela soit présenté au suffrage des élus le plus vite possible. Il s'agit d'abord de restreindre la circulation aux véhicules très très anciens, immatriculés il y a plus de 18 ans, en semaine de 8 heures à 20 heures. Ce sont de très vieux diesels en fin de parcours. Là, on ne peut pas différer.

### **Que fait-on pour ceux qui n'ont pas les moyens de changer de voiture ?**

On ne part pas de rien. Il y a des mesures qui existent déjà comme l'aide « Métropole roule propre » pour l'achat d'un véhicule électrique. Elle peut aller jusqu'à 5 000 € et est cumulable avec différentes aides de l'Etat. En tout, on peut monter jusqu'à 12 000 ou 13 000 € de subventions. Cela passe aussi par l'amélioration des transports en commun. Il ne faut prendre aucun retard dans la construction du réseau du Grand Paris Express. Ça c'est l'affaire de l'Etat et d'IDF Mobilités. Il faut jouer sur tous les tableaux. On n'a pas le choix, on est confrontés à un défi.

### **Que répondez-vous à ceux qui s'opposent à la mise en place de la ZFE ?**

Que chacun prenne ses responsabilités. Chaque année, des milliers de personnes meurent plus tôt à cause de la pollution et on sait que la première cause de la mauvaise qualité de l'air, c'est la circulation routière.

**«IL NE FAUT PAS FAIRE D'ÉCOLOGIE PUNITIVE»**



*Laurent Russier, maire (PCF) de Saint-Denis.*

**Pourquoi êtes-vous hostile à l'instauration de la Zone à faible émission qui couvre une partie du territoire de Saint-Denis ?**

**LAURENT RUSSIER.** Il y a un point sur lequel je suis d'accord avec le président de la métropole, Patrick Ollier : il y a urgence, face à la pollution engendrée par la voiture en Ile-de-France. Mais pour qu'un tel projet réussisse, encore faut-il qu'il soit compris par ceux à qui on va demander un sacrifice. En l'état actuel, non, je ne prendrai pas d'arrêté pour instaurer cette ZFE, j'estime que cela pénalise les plus fragiles.

**Les habitants ne comprendraient pas ?**

Sur 67 000 véhicules à Saint-Denis, 8% sont classés Crit'R 5. C'est à ces 8% [NDLR : 5 300 véhicules] que je devrais en juillet expliquer qu'ils n'ont plus le droit de rouler entre 8 heures et 20 heures ? Proposer une aide de 5 000 € pour aider les conducteurs à acheter un véhicule hybride ou électrique coûtant 30 000 €, c'est méconnaître totalement le budget et le pouvoir d'achat des habitants de Saint-Denis. Et on s'en remet aux pouvoirs de police du maire pour contrôler les véhicules ? Il est hors de question que je recrute 50 policiers municipaux pour cela.

**Que faut-il faire alors ?**

On sera capables de créer une telle zone, à condition de diminuer le coût des transports publics pour les plus fragiles. Il faut aussi construire les parkings-relais, pour ne pas transformer nos villes en parking à ciel ouvert. Cela pose la question du renforcement des transports. Le calendrier du Grand Paris Express est en train de dérapier, la ligne 13 est saturée...

**Avec deux autoroutes, la proximité du périphérique, Saint-Denis est l'une des principales victimes de la pollution...**

Et c'est une vraie préoccupation pour nous. Saint-Denis a été l'une des premières villes à se doter d'un centre piéton, dès 2004. Aujourd'hui nous réclamons l'enfouissement de l'autoroute A1, mais l'Etat nous répond que c'est compliqué. Or, la solution consiste aussi à réduire ces fractures urbaines. Tout cela doit se discuter, avec l'ensemble des élus concernés. Oui, il y a urgence. Mais pour réussir, il ne faut pas faire d'écologie punitive.

**Propos recueillis par Elsa Marnette et Gwenael Bourdon**

**∴ ECONOMIE**

**LES ECHOS – 12/11/2018**

**3 Carburants : comment l'exécutif veut sortir de la crise des « gilets**



## **jaunes »**

**+ VIDEO. Une réunion se tient ce lundi matin à Matignon pour accoucher des derniers arbitrages sur les mesures visant à réduire la facture occasionnée par la hausse de la fiscalité énergétique.**

Le temps presse. A six jours de l'appel au blocage du mouvement des gilets jaunes, le gouvernement va tenter ce lundi de trouver un plan de dernière minute pour désamorcer cette fronde fiscale. Une réunion se tient ainsi à Matignon avec quelques ministres de poids, dans le but d'aboutir à des arbitrages définitifs sur les mesures visant à adoucir la facture provoquée par la [hausse de presque 3 milliards d'euros de la fiscalité énergétique](#) l'an prochain.

L'exécutif promet un effort conséquent. « *Ce sera quelques centaines de millions* », assure une source parlementaire de la majorité. Le chiffre de 400 à 500 millions d'euros (dont 200 millions liés à des mesures déjà prévues sur le chèque énergie) a circulé en fin de semaine, mais « *il est difficile de donner un chiffre précis tant que les arbitrages n'ont pas été rendus* », indique-t-on à Matignon.

### **Renforcement de la prime à la conversion**

Il faut dire que le gouvernement planche sur de multiples scénarios, qui peuvent faire varier le montant de la facture. Il y a d'abord le problème posé aux automobilistes. L'idée un temps avancée [de revoir le barème de la prime kilométrique](#) a finalement été écartée. « *Ca n'aurait pas permis de toucher les ménages non imposables* », souligne un proche du dossier. A la place, le gouvernement mise donc une nouvelle fois sur un renforcement de la [prime à la conversion, déjà modifiée à la marge mi-octobre](#) pour calmer les premiers signes de contestation.

Cette aide est versée aux automobilistes mettant à la casse de vieux véhicules polluants (essence d'avant 1997 et diesel d'avant 2001) pour racheter un véhicule (neuf ou d'occasion) moins gourmand en énergie. « *Normalement, cette prime aurait dû s'éteindre de facto fin 2019. Nous voudrions la rallonger d'un an ou deux pour changer un million de véhicules sur le quinquennat, contre déjà plus de 250.000 rien que pour 2018* », souligne un membre de l'équipe gouvernementale.

### **Aider les « gros rouleurs »**

Surtout le gouvernement cherche un moyen d'assouplir les critères pour les « gros rouleurs ». « *Pour tous ceux qui conduisent plusieurs dizaines de milliers de kilomètres par an, il serait permis de bénéficier de la prime même pour des véhicules plus récents* », explique Bénédicte Peyrol, coordinatrice du groupe LREM à l'Assemblée nationale.

Vérifier que tel ou tel conducteur est bel et bien un gros rouleur paraît relever du prodige technocratique, même si Matthieu Orphelin, député LREM spécialiste des questions écologiques, juge cela possible « *en s'appuyant sur les frais kilométriques déduits des impôts par les plus gros rouleurs* ». L'idée est en tout cas saluée par la Fondation pour la nature et l'homme (FNH, ex-Fondation Nicolas Hulot). « *Cela permettrait de sortir du parc des véhicules diesel des années 2001 à 2006, très polluants* », juge Kévin Puisieux, son responsable des questions économiques.

Enfin, toujours pour les automobilistes, François de Rugy, ministre de la Transition écologique, a laissé entendre vendredi que [l'aide aux transports proposée par les Hauts de France](#) (20 euros par mois pour les salariés modestes travaillant à plus de 30 km de leur domicile) pourrait être répliquée sur l'ensemble du territoire par l'Etat.

### **Le chèque énergie élargi**

Le deuxième front concerne la facture d'énergie des ménages modestes. « *C'est en réalité le problème le plus sensible, particulièrement pour ceux se chauffant au fioul* », reconnaît un membre de l'équipe gouvernementale. Un dispositif d'aide existe déjà - [le chèque énergie](#) - dont le montant moyen devait passer de 150 à 200 euros en 2019. « *Nous réfléchissons à augmenter le montant, mais aussi à élargir le nombre de ménages concernés (3,7 millions aujourd'hui)* », poursuit cette source.

Pour Kévin Puisieux de la FNH, ce paquet d'annonces envisagées « *n'a rien d'anodin et semble répondre pour partie à l'urgence de la situation* ».

#### **VIDEO. Blocage du 17 novembre : feu de paille ou mouvement de fond ? //**

<https://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/0600117982413-carburants-comment-lexecutif-veut-sortir-de-la-crise-des-gilets-jaunes-2220939.php>

#### **Le forfait mobilité, étendu au covoiturage, restera facultatif pour l'employeur //**

<https://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/0600118201365-le-forfait-mobilite-etendu-au-covoiturage-restera-facultatif-pour-l'employeur-2220940.php>

Ingrid Feuerstein et Renaud Honoré

## **::: ENTREPRISES**

LE JDD – 11/11/2018

### **4 Autoroutes : un rapport qui change tout**

**SÉCURITÉ** Pour assurer un meilleur entretien des autoroutes non concédées, un document officiel incite à tout repenser

Comment éviter que les routes nationales subissent le sort d'un réseau ferré sous-entretenu durant des années ? Bercy et le ministère des Transports espèrent trouver des solutions dans le rapport qui leur sera remis dans les prochains jours et dont le JDD a eu connaissance. Il propose un équilibre entre les tenants au sein de l'État d'une réaffirmation de la puissance régaliennne et les partisans du recours au privé, séduits par le modèle des concessions. Il fait également écho aux demandes des élus locaux qui souhaitent gérer eux-mêmes certains axes.

Pour mieux entretenir et financer les 12.000 kilomètres de routes et d'autoroutes non concédées, l'État va privilégier la création d'un établissement public chargé des routes, à l'instar de ce qui existe dans le fluvial. « *Le cœur du sujet, c'est comment se doter d'une gestion patrimoniale industrielle à la hauteur des enjeux* », explique au JDD la ministre des Transports, Elisabeth Borne. Le gouvernement envisage de transférer certaines rocade à des métropoles très demandeuses, comme Toulouse ou Bordeaux. Il va aussi ouvrir la voie à l'adossement d'une partie du réseau routier aux concessions d'autoroutes à péage, solution défendue par l'Association des sociétés françaises d'autoroutes (ASFA).

#### **L'État lâchera-t-il des voies aux concessionnaires ?**

Nids-de-poule, revêtement en mauvais état, structures de ponts affaissées... Pour tenter d'inverser cette tendance inquiétante et éviter un accident tragique comme l'effondrement d'un pont survenu le 14 août à Gênes en Italie, l'État va porter l'an prochain son budget d'entretien des routes à 815 millions d'euros. Mais, sur le quinquennat, il ne prévoit pas d'aller au-delà de 930 millions d'euros par an. Loin du milliard nécessaire pour enrayer le vieillissement, selon une étude suisse commandée par le gouvernement.

De quoi apporter des arguments au lobby des autoroutiers, qui propose le marché suivant : intégrer dans le périmètre des concessions les portions d'autoroutes gratuites des villes aux barrières de péages. Les travaux seraient réalisés par les concessionnaires grâce à l'argent des usagers empruntant les parties payantes, « *sans augmentation spécifique du péage*, affirme Pierre Coppey, président de Vinci Autoroutes. *La contrepartie serait un allongement de quelques années de la durée de concession* » pour amortir le coût.

Les concessionnaires, dont deux sur trois sont liés à des groupes de BTP (ASF, Escota et Cofiroute à Vinci, APRR et Area à Eiffage), rêvent de l'entretien des portions gratuites entre le périphérique parisien

et la barrière de l'A6, de l'A1, de l'A10, mais aussi de celui des rocade de nombreuses villes : Lille, Rouen, Nantes, Montpellier, Lyon, Nice... Selon eux, l'État serait prêt à leur lâcher l'entretien de 600 kilomètres d'autoroutes non concédées.

Toutes les réserves n'ont pas été vaincues

De son côté, le gouvernement veut faire du cas par cas. Avec le rapport à venir, « *nous attendons un éclairage juridique sur l'adossement, qui n'est sans doute pas la solution miracle que certains imaginent* », confie la ministre des Transports. Il s'agit, selon elle, de « *préciser à quelles conditions ce serait possible, car il existe un principe constitutionnel d'égalité de traitement des usagers qui fait qu'on ne peut pas faire payer à des usagers de la route l'entretien d'un tronçon qui ne les concerne pas* ».

Toutes les réserves n'ont pas été vaincues. Les syndicats du ministère des Transports redoutent d'être les cobayes de la transformation de l'État annoncée par l'Élysée et Matignon : fin du statut à terme avec baisse des effectifs au profit d'une sous-traitance des travaux à des entreprises privés. Avec quels moyens fonctionnera la nouvelle structure ? « *Si c'est pour continuer avec le même budget qu'aujourd'hui transféré à une agence, quel intérêt ?* », s'interrogent des sceptiques. D'où le forcing d'Élisabeth Borne pour arracher aux transporteurs routiers le principe d'une vignette forfaitaire sur les poids lourds qui rapporterait 500 millions d'euros à partir de 2020. Autre solution possible : capter une partie de la taxe sur les produits énergétiques et des amendes par radar qui alimentent les caisses de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (Afitf). Cette caisse, dotée l'an prochain de 2,7 milliards d'euros, sanctuarise les fonds destinés aux travaux publics dans le secteur des transports (LGV, départementales, autoroutes, ports).

## DES PÉAGES REVUS À LA HAUSSE

MAUVAISE NOUVELLE pour les automobilistes et les transporteurs... En février 2019, les péages d'autoroutes vont plus augmenter que d'ordinaire. Le niveau des hausses habituelles répercutant l'inflation n'est pas encore arrêté. Mais on sait déjà qu'entre 2019 et 2021 chaque concessionnaire aura le droit d'appliquer une majoration comprise, selon les cas, entre 0,146 % et 0,22 %. Il s'agit de faire payer à l'utilisateur la majeure partie des quelque 700 millions d'euros de travaux d'un plan d'investissement autoroutier.

Le 7 novembre, l'État a publié au *Journal officiel* les derniers avenants aux contrats de concession déclinant ce dispositif. Ils concernent d'un côté APRR et Area, de l'autre ASF et Escota, propriété de Vinci qui, avec son autre filiale Cofiroute, engagera « *381 millions d'euros de travaux dont 150 financés par les collectivités locales* », indique un responsable du groupe. Après Sanef-SAPN et Cofiroute, « *l'État a donc publié depuis cet été tous les avenants* », note avec satisfaction l'Association des sociétés françaises d'autoroutes.

Car ce programme de travaux qui succède à un plan de relance autoroutier de 3,2 milliards d'euros a connu une mise en œuvre douloureuse. François Hollande l'a lancé à la fin de son quinquennat pour apporter de l'activité aux travaux publics tout en créant dans certaines circonscriptions des diffuseurs ou des aires de covoiturage supplémentaires pour un montant de 800 millions d'euros. Mais mi-2017, l'Arafer, le régulateur des autoroutes, a joué les trouble-fête en le retoquant entièrement. Emmanuel Macron élu, Bercy et le ministère des Transports ont rebâti juridiquement le projet pour en sauver l'essentiel.

815 MILLIONS - C'est le montant, en euros, du budget 2019 pour l'entretien des routes

VIGNETTE - Forfaitaire et s'appliquant sur les poids lourds, elle rapporterait

500 - millions d'euros à partir de 2020

12.000 KILOMÈTRES - C'est la longueur des routes et autoroutes non concédées, à la charge de l'État



## LE MONDE – 10/11/2018

### **5 UBS : une amende de 3,7 milliards d'euros requise, à l'image d'un procès inédit**

**La banque suisse est jugée devant le tribunal de Paris, accusée d'avoir organisé un vaste système d'évasion fiscale. Le parquet a dénoncé « des faits massifs, d'une ampleur exceptionnelle, au caractère systématique ».**

Au procès UBS, les réquisitions se sont révélées à l'image d'un dossier où les chiffres, âprement contestés par la défense, ont souvent donné le tournis. Jeudi 8 novembre, devant la 32<sup>e</sup> chambre correctionnelle du tribunal de Paris, elles ont débuté et se sont conclues de la même manière : par la mention d'un nombre vertigineux.

« *Trois cent cinquante milliards d'euros* », a d'abord choisi d'évoquer, en guise d'introduction, le procureur Eric Russo. Soit, a-t-il expliqué, le manque à gagner des Etats du monde entier, chaque année, dû aux avoirs placés dans les paradis fiscaux et non déclarés, selon une estimation de l'économiste Gabriel Zucman.

Quatre heures plus tard, Serge Roques, l'autre représentant du Parquet national financier, a terminé en requérant « *3,7 milliards d'euros* » d'amende à l'égard d'UBS AG, la banque suisse suspectée d'avoir participé à un vaste système d'évasion fiscale.

#### **« Blanchiment de fraude fiscale »**

A l'encontre d'UBS France, il a réclamé la somme de 15 millions d'euros, estimant la filiale complice des délits de « démarchage illicite » et de « blanchiment de fraude fiscale » reprochées à la maison mère. Les six anciens dirigeants, aussi poursuivis à titre individuel, n'ont pas été épargnés : des amendes allant de 50 000 euros à 500 000 euros et des peines de prison avec sursis allant de six mois à deux ans ont été requises. Mercredi, l'Etat français, partie civile, avait demandé par la voix de son avocat, M<sup>e</sup> Xavier Normand-Bodard, 1,6 milliard d'euros de dommages et intérêts à la banque.

Les deux procureurs ont estimé, jeudi, qu'UBS avait « *sciemment* » offert la possibilité à des contribuables français de dissimuler leurs avoirs au fisc, et dénoncé « *des faits massifs, d'une ampleur exceptionnelle, au caractère systématique* ».

Ces dernières années, les cellules de régularisation ont permis de récupérer 3,7 milliards d'euros détenus par des Français sur des comptes UBS en Suisse, ont rappelé les magistrats. En jonglant avec les articles du code pénal réprimant le blanchiment, Serge Roques a calculé que la banque encourait une amende maximale de « *9,25 milliards d'euros* », un montant qu'il n'a toutefois pas retenu.

Le ministère public a également dénoncé l'attitude d'UBS. Eric Russo a jugé « *assez désolant, pour ne pas dire désagréable, le manque de retenue élémentaire* » des prévenus à l'égard des ex-salariés de la filiale française qui ont dénoncé les agissements de leur ancien employeur. « *Ceux qui étaient les meilleurs en 1999 [lors de la création d'UBS France] seraient-ils devenus les pires après quelques années passées chez UBS ?* », a-t-il ironisé.

#### **Parties de chasse et tournois de golf**

Plus généralement, il a raillé la mauvaise foi de la banque et de ses dirigeants. « *Depuis le début du procès et de l'enquête, UBS fait mine de ne pas comprendre et je m'en étonne, car la banque a déjà été sanctionnée pour des faits similaires à l'étranger.* » En 2009, elle avait dû s'acquitter d'une amende de

780 millions de dollars (685 millions d'euros) pour avoir incité des contribuables américains à cacher leur argent en Suisse.

M. Russo a aussi rappelé que la banque HSBC, mise en examen pour « démarchage illicite » et « blanchiment de fraude fiscale », a signé, en novembre 2017, une convention judiciaire d'intérêt public, et accepté de payer 300 millions d'euros afin d'éviter un procès, dans une affaire présentant « *une très grande similitude* » avec celle d'UBS.

Alors que les prévenus ont souvent évoqué la protection des clients pour ne pas répondre à certaines questions, Eric Russo a indiqué que « *ce procès n[était] pas celui du secret bancaire, qui a sa légitimité et n'est pas l'apanage de la Suisse* ». Mais, a-t-il immédiatement ajouté, « *le secret bancaire devient problématique lorsqu'il est pour la banque un argument commercial et qu'il est présenté aux prospects [clients potentiels], aux contribuables étrangers, comme un moyen d'échapper à l'administration fiscale* ».

L'accusation a notamment estimé que le démarchage des potentiels clients par des chargés d'affaires suisses ne faisait aucun doute, malgré les dénégations des prévenus. Les parties de chasse, les tournois de golf et autres « events » n'avaient pas uniquement pour but de maintenir la clientèle des chargés d'affaires suisses, mais de trouver de nouveaux clients, a estimé Eric Russo : « *UBS AG et UBS France avaient parfaitement conscience d'enfreindre la loi française.* »

### « Instruments d'opacité »

Les services de banque restante, permettant aux clients de ne pas recevoir leurs documents bancaires à leur domicile, ou les créations de sociétés interposées, décrits par Serge Roques comme des « *instruments d'opacité* », ont facilité la fraude fiscale, selon le parquet.

« *Ce dossier pose évidemment la question de la responsabilité des professionnels, et particulièrement des banques dans le blanchiment de fraude fiscale, un phénomène massif* », a-t-il ajouté, accusant la banque de « *nier l'évidence* ».

Le procureur a dénoncé le « *festival d'hypocrisies auquel se sont livrés les représentants d'UBS* » et moqué des arguments « *risibles* » avancés afin d'expliquer l'attrait de riches contribuables français pour la Suisse : « *Si certaines explications, comme la compétence technique de la place financière suisse, peuvent paraître vraisemblables, d'autres ne le sont pas, à l'image de la stabilité économique et politique de la Suisse, comme si la France était à feu et à sang pendant la période de prévention [les faits poursuivis].* »

Face au tableau général peu flatteur dressé lors des réquisitions, les nombreux avocats d'UBS chercheront, lors de la dernière semaine, à décortiquer le dossier, point par point, pour mieux contester toute illégalité et souligner le manque de preuves. Une heure à peine après les réquisitions du Parquet national financier, des communicants travaillant pour la banque avaient déjà envoyé aux dizaines de journalistes couvrant le procès un communiqué pour contester « *toute responsabilité pénale dans cette affaire* », dénoncer l'amende requise et l'absence de « *détails sur le calcul irrationnel de ces montants* ». Les chiffres devraient rester au cœur des débats jusqu'à la fin du procès, prévue jeudi 15 novembre.

Mauvaise journée pour UBS, le ministère américain de la justice a annoncé, jeudi 8 novembre, avoir engagé des poursuites contre la banque suisse. Les autorités américaines lui reprochent d'avoir « *escroqué des investisseurs aux Etats-Unis et dans le monde entier* » en leur vendant des titres adossés à des créances hypothécaires (RMBS) en 2006 et 2007, selon un communiqué. Elles accusent en particulier UBS d'avoir induit en erreur ses clients sur la qualité des prêts immobiliers composant ces produits financiers, leur cachant ainsi le fait qu'ils étaient bien plus risqués que ce que leur faisait croire la banque.

Les titres adossés à des emprunts hypothécaires ont été au cœur de la crise financière de 2008. Et le ministère américain de la justice a ouvert des enquêtes contre de nombreuses banques en les

soupçonnant d'avoir vendu en toute connaissance de cause des crédits immobiliers toxiques convertis en produits financiers durant les années précédant la crise.

La banque entend contester « vigoureusement » cette plainte, estimant qu'elle n'est fondée ni sur les faits, ni sur le plan juridique. « UBS est confiante sur sa position légale et est pleinement préparée depuis un certain temps à se défendre », a affirmé le géant bancaire dans un communiqué. « UBS n'a pas été un émetteur significatif d'emprunts hypothécaires résidentiels aux Etats-Unis et avait essuyé des pertes massives lorsque le marché immobilier s'était effondré », a pointé la banque, affirmant que ce fait invalide l'idée qu'elle se soit intentionnellement engagée dans des activités frauduleuses.

Yann Bouchez

## ::: SOCIÉTÉ

LE JDD – 11/11/2018

### 6 Mixité professionnelle : et maintenant, on fait quoi ?

#### ÉGALITÉ POUR AVOIR, DEMAIN, DES ÉQUIPES MANAGÉRIALES PLUS MIXTES, CERTAINES PISTES MÉRITENT D'ÊTRE ÉTUDIÉES

Si la très forte prédominance des hommes parmi les cadres dirigeants reste une réalité, il n'en demeure pas moins que la situation évolue. Mais à un rythme trop peu soutenu : les rapports récents sur le sujet disent que l'égalité sera une réalité d'ici... cent dix-huit à cent soixante-dix ans, si un coup d'accélérateur n'est pas mis. « Les entreprises doivent donc non seulement poursuivre mais même intensifier leurs actions en matière d'égalité et de mixité », estime Jacqueline Laufer, professeure émérite de sociologie à HEC et auteure de *L'Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes*, aux éditions La Découverte.

Pour toutes les catégories de salariés, cela veut dire « organiser des formations afin de sensibiliser les salariés et les responsables au sexisme et à la discrimination, mais aussi affronter avec plus de volontarisme les inégalités de rémunération entre hommes et femmes. Et pour les cadres, les entreprises doivent, quand elles s'apprêtent à nommer un responsable, s'astreindre à placer au moins une femme sur la liste des candidats possibles », préconise Jacqueline Laufer. Laquelle constate « le développement de politiques de mentorat et de coaching pour vaincre ce qu'on désigne trop souvent comme "l'autocensure des femmes", et pour les sensibiliser au fait qu'il est possible pour elles, désormais, d'accéder à des postes à responsabilité et de pouvoir. Il faut aussi souligner le rôle des réseaux dans cette prise de conscience. Mais on ne peut pas s'arrêter là, il faut inscrire les changements dans la réalité. Avec la loi sur les quotas dans les conseils d'administration, on voit qu'il faut aussi s'appuyer sur des mesures contraignantes ».

En attendant d'autres « mesures contraignantes », telle que l'obligation, par exemple, d'avoir des équipes dirigeantes reflétant la mixité du personnel d'une entreprise, certaines sociétés font preuve de volontarisme en la matière. Et testent de manière pragmatique des solutions, reconnaissant avec une forme d'honnêteté être encore loin du compte. « Chez Grant Thornton, seuls 26 % des associés et des "senior managers" sont des femmes, regrette Nathalie Margraite, elle-même associée au sein du groupe d'audit et de conseil et active dans le programme Women in Leadership, pour avancer en interne sur ces questions. Le recrutement se fait pourtant de manière égalitaire, à 50-50, mais on perd la moitié des femmes lorsque l'on arrive au grade de manager. Se priver d'autant de talents n'est pas acceptable. »

Les équipes de Grant Thornton ont donc lancé des programmes de développement personnel pour permettre aux femmes de « prendre confiance en elles et de lutter contre certaines pensées autolimitantes », poursuit Nathalie Margraite. « Souvent, on voit des femmes se demander, quand on

évoque un poste à responsabilités, “vais-je être au niveau ?”, au lieu de se dire : “Si on pense à moi, c’est que j’en suis capable”, développe-t-elle. De la même manière, il y a un rapport à leur salaire qui est différent de celui des hommes. Depuis cinq ans en poste, notre DRH a vu passer beaucoup d’hommes demandant une rémunération plus importante que celle qui leur avait été accordée à l’issue de leur évaluation annuelle. Elle n’a jamais vu une femme le faire. Nous aidons les femmes dirigeantes, ou celles qui sont en train de le devenir, à prendre conscience du champ des possibles. Nous le faisons notamment via un réseau interne ou du mentorat par exemple, souvent très efficace en la matière. Nous organisons des matinées de discussions sur le thème du leadership féminin, nous avons produit un petit film sur le thème des femmes et de l’argent, nous menons un programme de sensibilisation des managers sur les stéréotypes... En bref, nous testons des solutions très diverses pour tenter d’avancer.

»

Par conviction peut-être, mais aussi parce que la mixité sert incontestablement les intérêts de l’entreprise (lire page précédente) : « Évidemment, on est là pour faire du business, conclut Nathalie Margraite. Nos clients nous le demandent de plus en plus, et on voit bien que c’est un facteur d’attachement de nos collaborateurs également, donc c’est un levier de croissance. En prendre conscience, le reconnaître, c’est d’ailleurs peut-être la meilleure manière d’avancer sur ce thème. »

## **WOMEN’S FORUM, UN PROGRAMME À LA HAUTEUR DES ENJEUX**

Surnommé le « Davos des femmes », le Women’s forum est un lieu d’échanges visant à renforcer la représentativité des femmes et à favoriser une plus grande mixité femmes-hommes dans tous les organes de pouvoir. Il se tiendra cette semaine, mercredi, jeudi et vendredi prochains, au Carrousel du Louvre à Paris. Au programme, cette année, une plénière sur la manière d’impliquer les hommes, dès leur plus jeune âge, sur le sujet des responsabilités confiées aux femmes, le mercredi. Le jeudi, une autre plénière aura lieu sur le thème du besoin de nouveaux modes de gouvernance face aux instabilités mondiales, et une autre sera proposée sur le rôle des femmes dans la production d’énergies propres. Enfin le vendredi, il sera question, notamment, des femmes comme facteurs de stabilité en matière de sécurité et de défense, ou encore de la manière dont la disruption peut favoriser l’inclusion. Parmi les intervenantes, citons Florence Parly, ministre des Armées, Muriel Pénicaud, ministre du Travail, ou encore Audrey Azoulay, ex-ministre de la Culture aujourd’hui directrice générale de l’UNESCO. L’intégralité du programme est à retrouver sur le site [womens-forum.com](http://womens-forum.com).

**JEAN BERTHELOT DE LA GLÉTAIS**

**::: SOCIAL**

**LE PARISIEN – 12/11/2018**

## **7 Education : pourquoi des profs font grève ce lundi**

**De nombreux professeurs pourraient être absents des établissements ce lundi en raison d’un appel à la grève contre les suppressions de postes dans le secondaire.**

Une première depuis 2011. L’annonce de la suppression de 2 650 postes dans les collèges et lycées publics, 550 dans le privé et 400 dans l’administration a entraîné un appel à la grève pour ce lundi, lancé par tous les syndicats représentant l’ensemble des personnels de l’Education nationale. Du jamais-vu en sept ans. A Paris une manifestation s’élancera à 14 h pour rallier le ministère de l’Education nationale, pour dénoncer le budget de l’Education nationale qui sera examiné à l’Assemblée nationale mardi. Une unanimité syndicale qui fait craindre d’importantes perturbations dans les établissements ce lundi.

Dans les collèges et les lycées certes, mais aussi dans les écoles primaires et maternelles. D'autant que la première fédération de parents d'élèves, la FCPE, appelle aussi les parents à se mobiliser et à rejoindre les cortèges syndicaux contre ces réductions de postes dans le second degré. « Ce choix est d'autant plus incohérent que dans les réformes du bac et du lycée général et technologique, comme dans la réforme de l'enseignement professionnel, l'accompagnement des élèves est présenté comme central aussi bien pour leur réussite que pour construire leur parcours d'orientation. Or, cela nécessite des adultes formés et en nombre suffisant auprès des jeunes », argumente la FCPE.

### «J'ai bien compris que la priorité était le primaire»

Et les quelque 1 800 postes qui seront créés dans le primaire, « la mère de toutes les batailles » [selon le ministre de l'Education nationale, Jean-Michel Blanquer](#), n'apaisent en rien la grogne. « Le redéploiement dans le primaire ne suffit pas [au dédoublement CP et CE1 en éducation prioritaire](#) dans le contexte d'un sous-investissement chronique. Et avec les 2 650 suppressions de postes d'enseignants dans le second degré qui vont toucher les collèges et les voies générales, technologiques et professionnelles des lycées, et les 400 suppressions de postes de personnels administratifs après les 200 de l'an passé, [les conditions d'apprentissage pour les élèves](#) et le travail des personnels se dégraderont dès la rentrée prochaine », s'insurgent, dans un communiqué commun, les organisations syndicales dans le primaire et le secondaire, FSU, SGEN-CFDT et UNSA Education.

« J'ai bien compris que la priorité était le primaire et je crois, effectivement, qu'il faut mettre le paquet dès les premières années sinon les retards s'accumulent. Mais déshabiller Pierre pour habiller Paul n'a jamais été une bonne politique, tranche Sandra, mère au foyer de 38 ans à Villejuif (Val-de-Marne) d'une fillette au primaire en CM1... et d'un fils au collège en 6e. Si je n'irai pas manifester, je soutiens la mobilisation enseignante car, celle-ci, je la comprends très bien. »

Les syndicats Education nationale d'autres fédérations (CGT, Sud, FO) ont eux aussi lancé un appel à la grève, contre ces suppressions de postes mais aussi contre la réforme de l'enseignement professionnel, la réforme du lycée et plus largement contre l'« offensive généralisée contre nos droits, nos salaires, nos postes et nos conditions de travail », expriment-ils. Le syndicat SNALC s'est lui associé aux deux appels.

**Christine Mateus**

## LES ECHOS – 12/11/2018

### **8 Assurance-chômage : la responsabilité de l'Etat au coeur de la négociation**

**Malgré des interprétations divergentes, les partenaires sociaux se retrouvent sur un point : l'Etat doit assumer la suppression des cotisations salariales.**

Les partenaires sociaux s'étaient donné rendez-vous vendredi en début d'après-midi au siège de l'Unédic pour [une première séance de négociation](#) consacrée à la nature du régime d'assurance-chômage, passablement bouleversée par la suppression des cotisations salariales. Quatre heures d'une séance à peine perturbée par [le coup de pression du chef de l'Etat](#) plus tard, mais dont les comptes rendus qu'en ont fait syndicats d'un côté et patronat de l'autre, étaient à ce point divergents qu'on pouvait se demander s'ils avaient assisté à la même réunion.

Chacun avec leurs nuances, les représentants des organisations de salariés ont décrit les deux étages du système proposé par le patronat. [Déjà dévoilé par le patron du Medef](#), Geoffroy Roux de Bézieux, ce système reposerait sur un premier socle financé par l'impôt (la CSG en l'occurrence) pour couvrir une part du budget de Pôle emploi et une indemnisation que certains (mais pas tous) ont compris comme forfaitaire (le chiffre de 500 euros a visiblement jeté le trouble). A ce socle, s'ajouterait un deuxième



étage, complémentaire, géré par les partenaires sociaux, financé par les cotisations patronales, avec obligation d'être équilibré.

« *On réinvente ce qui existait dans les années 1970 avec deux régimes parallèles* », a réagi Michel Beaugas pour FO, pas trop partisan de poursuivre la piste, mais pas complètement fermé non plus. Comme tous les autres syndicats d'ailleurs, à condition de vérifier que le système tient la route : un premier socle pour qui et pour quoi ? Gouvernance séparée pour chaque étage ou coordonnée comme le souhaite Marylise Léon pour la CFDT ? Quelles conditions d'entrée ? Quelles règles d'indemnisation ? « *C'est un premier jet, loin d'être abouti* », a résumé Eric Courpotin (CFTC).

## **La volonté du gouvernement**

Le hic, c'est qu'Hubert Mongon, le chef de la délégation du Medef et qui parlait au nom des trois organisations patronales, n'a pas du tout présenté la chose comme cela, réfutant avoir parlé de « *socle* ». D'un système purement assurantiel, où les allocations sont financées par les cotisations salariales et patronales, on est passé à un système « *hybride* » financé par l'impôt et les cotisations patronales. Et cela, par la seule volonté du gouvernement.

Dont acte. A condition que l'Etat compense les 14,2 milliards de cotisations salariales à l'euro près, comme il en a pris l'engagement. Mais un engagement vite oublié, dénonce le patronat qui pointe un manque de 278 millions d'euros dans [le projet de loi de finances de la Sécurité sociale pour 2019](#). « *C'est la démonstration grandeur nature que l'engagement n'est pas tenu* », a critiqué Hubert Mongon (un courrier envoyé le 19 octobre à Muriel Pénicaud est toujours sans réponse). La pilule est d'autant plus mal passée qu'avec la bascule, toujours l'année prochaine, du CICE en baisses de charges, Medef, U2P et CPME craignent que l'Etat ne rejoue le même coup.

Affirmant vouloir maintenir un système assurantiel dont la gestion restera partagée avec les syndicats, le patronat présente donc son projet à deux étages avant tout comme une affaire de tuyaux financiers. Mais des tuyaux qui doivent rester étanches. Cette question fait d'ailleurs consensus entre partenaires sociaux. Si l'Etat ne compense pas, il n'y a que deux solutions : soit les employeurs cotisent plus, soit on baisse les droits des chômeurs. Refus des deux côtés.

**Alain Ruello**

## **LE MONDE – 10/11/2018**

### **9 Assurance-chômage : le « CDD d'usage », angle mort de la précarité**

**Ce dispositif, utilisé dans les services, est peu mis en avant dans les négociations sur l'assurance-chômage.**

Combattre « *la précarité* » : c'est l'un des thèmes fixés par le gouvernement que les partenaires sociaux vont aborder durant les négociations sur une nouvelle convention d'assurance-chômage. Alors que les discussions devaient s'ouvrir, vendredi 9 novembre, la logique voudrait que le patronat et les syndicats mettent la focale sur une des formes d'emploi les plus instables : le CDD d'usage (CDDU). Peu connu du grand public, ce dispositif, très souple, a joué un rôle important dans l'envolée des contrats de travail de courte durée. Or, le thème n'est, pour le moment, guère mis en avant par les protagonistes.

« *La question des CDDU est traitée dans le cadre de la "permittence"* », se contente-t-on d'indiquer au ministère du travail. Une réponse laconique qui fait allusion au « marché » imposé par l'exécutif : les organisations d'employeurs et de salariés doivent prendre des dispositions (à l'échelon national et au niveau des branches), qui permettent de réduire le nombre de personnes alternant des CDD chez un même employeur et des périodes d'inactivité indemnisées par l'assurance-chômage. Si aucune solution

n'est trouvée, le législateur sortira l'artillerie lourde : le bonus-malus, qui majore les cotisations des entreprises dont la main-d'œuvre tourne fréquemment.

### **3,7 millions de contrats**

« *Un recours mieux organisé au CDDU peut faire partie* » des options pour résorber la précarité, complète une autre source gouvernementale. Mais le sujet est absent du document que Matignon a transmis au patronat et aux syndicats pour cadrer leurs pourparlers.

Pourtant, il y a là une problématique qui mérite d'être examinée. A la différence du CDD « ordinaire », le CDDU peut être renouvelé à l'infini et ne prévoit aucune prime de précarité lorsqu'il prend fin. Une seule limite : le champ du dispositif, qui ne s'applique qu'à une trentaine de secteurs. Cinq d'entre eux « *représentent à eux seuls près des trois quarts des embauches en CDDU* », parmi lesquels l'hôtellerie-restauration, le spectacle enregistré, les professions de l'événementiel, énumère l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), dans un rapport bouclé fin 2015.

Cette modalité de recrutement est loin d'être marginale : en 2014, 3,7 millions de contrats de ce type ont été signés, « *soit 39 % des embauches du (...) tertiaire où il est cantonné* », précise l'IGAS. De multiples « *dérives* » se sont produites : alors que les CDDU devraient concerner « *une petite vingtaine de métiers* », ils sont en réalité dix fois plus à être touchés. Un dévoiement qui pose problème, notamment parce que les fins de CDDU se traduisent par des dépenses d'assurance-chômage, financées, pour partie, par les secteurs non éligibles à cette forme d'emploi : autrement dit, ces derniers paient les conséquences de pratiques, parfois répréhensibles, dont ils ne sont pas responsables. Les « *règles de la solidarité interprofessionnelle* » doivent donc être revues, pour l'IGAS. Elle plaide, par ailleurs, pour l'instauration d'un « *contrat à durées déterminées successives* » (CDDS), plus strict que le CDDU.

Son rapport a eu un impact limité. « *Il ne s'est rien passé* », estime Michel Beaugas (FO). « *Le bilan est mitigé, nuance un fin connaisseur du dossier. Les services de l'Etat ont poussé à la conclusion d'accords, mais les organisations syndicales et patronales de branches ont joué "petit braquet"*. » Avant le rapport de l'IGAS, la loi Rebsamen d'août 2015 avait demandé aux professionnels du spectacle de reconsidérer « *les listes des emplois (...) pouvant être pourvus* » par des CDDU. Plusieurs accords allant dans ce sens ont été ficelés, depuis. Au sein du groupe France Télévision, éreinté par un autre rapport de l'IGAS, des dispositions ont été arrêtées pour plafonner à quatre-vingts jours par an et par personne le recours à cette forme d'emploi. Mais cette mesure, conjuguée « *à l'insuffisance de personnels permanents pour assurer l'activité, va conduire à embaucher de nouveaux entrants non permanents, avec des contrats plus courts* », déplore Marc Chauvelot (CGT).

### **« Sanctions à la clé »**

Si le sujet n'a pas été pris à bras-le-corps, les réticences des employeurs y sont sans doute pour quelque chose. Le CDDU est « *absolument nécessaire dans de nombreuses branches* », argumente-t-on au Medef, car « *les CDI et les CDD classiques ne répondent pas à la nécessité qu'ont des entreprises d'embaucher de façon temporaire et répétée* » : « *Modifier ou restreindre cette forme d'emploi serait une catastrophe pour elles.* »

Les obstacles au changement ne se situent pas exclusivement du côté des patrons. Dans son rapport, l'IGAS écrit que les règles d'assurance-chômage sont susceptibles d'inciter les entreprises, mais aussi « *parfois les salariés, à abuser des CDDU* », car les « *périodes d'intermission sans emploi ou avec un emploi réduit* » sont correctement indemnisées. « *Contrairement à la lutte contre la précarité que veut mener le droit du travail, le CDDU fonctionne souvent à la satisfaction des deux parties, salariés et employeurs, mais il est financé par la collectivité* », relève Jean-Emmanuel Ray, professeur à l'école de Droit de Paris-I-Sorbonne.

Enfin, modifier le CDDU revient à engager un chantier très lourd, comme l'explique Myriam El Khomri. Ministre du travail au moment où l'IGAS a rendu son rapport, elle affirme qu'une réforme, sur cette thématique « *nécessiterait beaucoup de temps – entre trois et cinq ans – puisque chaque branche concernée devrait d'abord établir un bilan précis du dispositif, interroger sa pertinence, revoir les*

modèles organisationnel et économique de nombreuses professions et, surtout, accompagner ce changement ». Ce processus ne peut s'enclencher « sans un soutien de l'État, qui pourrait notamment se traduire par certaines évolutions législatives relatives au recours au CDD par exemple », poursuit-elle.

Lorsque M<sup>me</sup> El Khomri était membre des gouvernements Valls et Cazeneuve, il n'était « pas envisageable de tout remettre en cause en quelques mois » : « Le contexte économique de l'époque, encore fragile malgré quelques signaux positifs, invitait à la prudence, justifie-t-elle. Et une négociation, longue, entre partenaires sociaux, au sein de chaque branche, devait permettre de faire évoluer les comportements. Car c'est aussi dans leur prérogative que de s'emparer de ce sujet. »

Pour réguler le phénomène, plusieurs économistes préconisent l'introduction du bonus-malus. Si celui-ci est mis en place, « il n'y a pas besoin » d'inscrire d'autres mesures dans la loi, juge le président du Conseil d'analyse économique (CAE), Philippe Martin. Economiste à l'OCDE, Stéphane Carcillo est aussi partisan de la création d'un bonus-malus, mais des entreprises pourraient, malgré tout, « continuer à recourir aux CDDU, y voyant un avantage ». « S'il s'agit là d'un abus, il faudra sans aucun doute légiférer ou, du moins, faire des contrôles avec des sanctions à la clé », dit-il. Dans leur livre *Une autre voie est possible* (Flammarion, septembre 2018), l'économiste Eric Heyer, le juriste Pascal Lokiec et la sociologue Dominique Méda militent pour un encadrement des pratiques (par le biais du bonus-malus ou de quotas de CDDU à ne pas dépasser par secteur).

Conscientes qu'elles ont une épée de Damoclès au-dessus de la tête, des fédérations professionnelles se préparent à faire un pas. Parmi elles, l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH). L'un de ses responsables, Thierry Grégoire, déclare qu'une négociation va s'ouvrir avant la fin de l'année pour bâtir un nouveau « contrat social » dans la profession. La question des CDDU sera abordée. « Nous ne sommes pas contre ce type de contrat car la profession en a besoin pour affronter des pics d'activité sur quelques jours, développe Laurent Bigot (CFDT). Mais nous sommes favorables à la limitation des abus, le cas échéant par des mesures punitives. » Le syndicat cédétiste défend également l'idée de garanties sociales supplémentaires pour les personnes en CDDU (par exemple l'accès à la prévoyance). L'un des enjeux, maintenant, est de savoir si d'autres branches s'inspireront de la démarche de l'UMIH.

**Sarah Belouezzane et Bertrand Bissuel**

**LE PARISIEN – 10/11/2018**

## **10 Emmanuel Macron confirme que les entreprises qui abusent des contrats courts seront taxées**

**Un système de bonus-malus pour les entreprises destiné à lutter contre l'abus de contrats courts devrait voir le jour en 2019.**

La lutte contre la précarité de l'emploi est bien à l'agenda présidentiel. Emmanuel Macron a pour la première fois publiquement confirmé ce vendredi la création d'un système de bonus-malus, destiné à lutter contre l'abus de contrats courts, pratique de plus en plus commune dans le monde de l'entreprise.

La mesure n'a pas les faveurs du patronat depuis des mois mais figurait au [programme au candidat d'En Marche](#) ! (NDLR : « Les employeurs qui entretiennent la précarité par un recours excessif aux contrats courts paieront plus, ceux qui créent des emplois stables et pérennes paieront moins).

Ce vendredi [sur France Inter](#), le chef de l'État a confirmé la création de ce futur système de bonus-malus visant à encourager les embauches en contrats longs (CDI) et donc permet de sanctionner les entreprises qui abuseraient des CDD.

La mesure devrait être mise en place au début de l'année 2019. « On commence cette discussion branche professionnelle par branche professionnelle et donc entreprise par entreprise, pour les inciter à changer les habitudes dans lesquelles elles s'étaient un peu inscrites », a précisé Emmanuel Macron.

## **Neuf embauches sur dix en CDD**

« Aujourd'hui, neuf embauches sur dix se font en CDD ou en intérim. L'intérim et les CDD ne sont pas mauvais en soi et permettent souvent aux salariés de se faire remarquer. Mais quand ça devient un système qui enferme dans la précarité, ce n'est pas une bonne sécurité » précisait aussi [Muriel Pénicaud dans nos colonnes fin septembre](#).

« La vraie sécurité, c'est d'avoir un emploi stable. Nous souhaitons défendre ce principe. En outre, l'usage excessif des contrats courts coûte 8 milliards d'euros chaque année à l'assurance chômage. Lutter contre les contrats courts, c'est résoudre une partie du déficit de l'Unedic. Or, il faut que le système d'assurance chômage continue de fonctionner dans dix ou vingt ans » expliquait alors la ministre du Travail.

La déclaration du Président de la République n'est pas innocente alors que s'ouvraient ce vendredi les négociations avec les syndicats sur la réforme de l'assurance-chômage. Lors du début des travaux, les partenaires sociaux ont chacun fait part de leurs avis sur les priorités gouvernementales, précisées dans une lettre de cadrage.

Jean-Michel Pottier de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) a évoqué de son côté les « deux épouvantails » de cette négociation : « le bonus-malus côté employeurs et la dégressivité côté salariés ».

## **Ronan Tésorière**

## **LE FIGARO – 12/11/2018**

### **11 Réforme des retraites : les négociations se corsent**

**[Le haut-commissaire Jean-Paul Delevoye a lancé le deuxième round des discussions avec les partenaires sociaux. Les questions les plus explosives restent en suspens.](#)**

La [réforme des retraites](#), les colonnes du temple sont désormais posées, mais tout reste à bâtir. Après avoir dévoilé les grands principes du [futur système universel par points le 10 octobre, lors d'une réunion avec l'ensemble des partenaires sociaux](#), Jean-Paul Delevoye a repris ses travaux. Entouré de son équipe de choc, le haut-commissaire à la réforme a lancé la semaine dernière le «2e round» des discussions, avec les syndicats et les organisations patronales, selon un calendrier fixé jusqu'à fin janvier. Avec la promesse d'entrer désormais dans «le dur».

Mais les premiers échanges ne répondent pas à cette attente, et ce même si tous saluent le souci de concertation et d'écoute de l'ancien médiateur de la République. «Toujours beaucoup de questions, et peu de réponses», regrette un participant. «C'est l'Everest qu'on est en train d'escalader. Et ça va être très compliqué, vu le mécontentement qui monte dans le pays, estime Dominique Corona (Unsa). Le premier effet de la réforme pour les fonctionnaires va être une baisse du pouvoir d'achat puisqu'ils vont cotiser désormais aussi sur les primes. Quant à ceux qui n'ont pas de prime, leur pension va baisser si rien n'est fait pour eux.»

Concrètement, les premiers débats ont porté sur la date d'entrée en vigueur du nouveau système. Il semble désormais acquis qu'il démarrera au 1er janvier 2025 et que la première génération concernée sera celle née en 1963 (hors carrières longues et régimes spéciaux). «Mais on entrera vraiment dans le dur quand le gouvernement nous dira quelle est la valeur du point, or ils ne répondent pas», indique

Philippe Pihet (FO), lui aussi inquiet «non pas d'une baisse mais d'un effondrement des pensions». Et de citer la tribune d'un collectif de hauts fonctionnaires, [publiée fin octobre dans Le Monde](#), expliquant que «les pensions vont mécaniquement baisser» et que si «tout est fait pour donner l'apparence d'une co-construction, les coulisses sont tout autres et que les interrogations essentielles sont habilement écartées du débat».

## Conversion des droits

«Ce qui importe, c'est moins la valeur du point à l'instant T que son évolution dans le temps, et les règles de pilotage du futur système», nuance toutefois Frédéric Sève (CFDT), confiant après avoir obtenu «des satisfactions» en première période «sur la mise en place d'une politique salariale adaptée dans la fonction publique, ou sur l'absence de recul de l'âge de départ», qui reste fixé à 62 ans. «Ce qui compte, c'est qui pilotera le nouveau système: Bercy ou les partenaires sociaux qui ont montré leur efficacité dans la gestion de l'Agirc-Arrco», conforte Alain Griset, président de l'U2P. «Le haut-commissariat a envie de traiter tous les sujets difficiles, pour qu'ils ne deviennent pas des points de blocage», rassure-t-il encore, lui aussi confiant après avoir obtenu, lors du 1er round de discussions, que les indépendants gardent des taux de cotisations différenciés.

La prochaine session de travail, la semaine prochaine, sera consacrée à la «transition», c'est-à-dire de la conversion des droits acquis dans l'ancien système vers le nouveau. «Les droits acquis seront convertis à 100 %, sans perdre un centime», a promis Jean-Paul Delevoye. «Mais comment fait-on pour un salarié qui est en milieu de carrière, alors que sa pension devait être calculée sur les 25 meilleures années et qu'il n'y est pas encore?», interroge Dominique Corona.

Autre sujet sensible où beaucoup d'interrogations demeurent sans réponse, celui des [pensions de réversion](#). L'exécutif a dit qu'il ne toucherait pas aux réversions des veufs et veuves actuels. «Mais pour les 16 millions de retraités en vie, s'ils décèdent après 2025, la réversion pour leur conjoint sera-t-elle calculée selon les nouvelles ou les anciennes règles? Est-ce le fait d'avoir pris sa retraite sous l'ancien système qui compte ou la date de décès du pensionné? L'ambiguïté n'est pas levée», estime Philippe Pihet. Quant aux nouvelles règles qui régiront la réversion des actifs actuels, elles ne seront pas au menu des discussions avant février-mars. L'ascension de l'Everest ne fait que commencer!

## 1000 offres de stages pour les collégiens

L'[Agirc-Arrco, le régime unifié de retraite complémentaire](#), renouvelle son opération «1000 stages de 3e», en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale. Les deux régimes invitent les collégiens à la recherche d'un stage en entreprise (mais aussi leurs parents) à profiter de l'événement «Les Rendez-vous de la retraite», qui se tient de ce lundi à vendredi prochain, pour déposer leur candidature. Un millier d'offres de stage sont proposées durant l'année scolaire 2018-2019, et notamment avant les vacances de Noël, dans un mois. L'occasion pour les jeunes de se familiariser avec le secteur de la retraite et de la prévoyance, peu abordé à l'école et trop souvent méconnu. Les candidats peuvent sélectionner les offres de stage proches de chez eux, depuis l'espace «stage de 3e», depuis le site Internet [rdv-retraite.agirc-arrco.fr](http://rdv-retraite.agirc-arrco.fr) ou [agirc-arrco.fr](http://agirc-arrco.fr).

**VIDÉO** - <http://premium.lefigaro.fr/social/2018/11/11/20011-20181111ARTFIG00114-retraites-jean-paul-delevoye-entre-dans-le-dur-de-la-reforme.php>

## Retraites : les conseils utiles des néo-pensionnés aux jeunes actifs //

<http://premium.lefigaro.fr/retraite/2018/11/11/05004-20181111ARTFIG00119-retraites-les-conseils-utiles-des-neo-pensionnes-aux-jeunes-actifs.php>

**François-Xavier Selleret, directeur général de l'Agirc-Arrco // Réforme des retraites : «À chacun de faire maintenant ses arbitrages» //** <http://premium.lefigaro.fr/social/2018/11/11/20011-20181111ARTFIG00086-retraites-chacun-de-faire-maintenant-ses-arbitrages.php>

**Marie-Cécile Renault**



## **12 Le dialogue reprend difficilement entre les départements et le gouvernement**

**Réunis en Congrès à Rennes jeudi et vendredi, les présidents des départements ont dénoncé les non-dits du plan d'aide de l'Etat en faveur de leurs collectivités. Les deux ministres présents sur place ont fait peu de concessions.**

« *Il faut changer de braquet, des territoires sont désespérés, ce que vous mettez sur la table ne suffit pas.* » Très applaudi au congrès de l'Assemblée de départements de France (ADF), vendredi à Rennes, Stéphane Troussel, le président PS de la Seine-Saint-Denis, n'a pas ménagé les deux ministres présents, [Jacqueline Gourault](#) et Sébastien Lecornu. La réconciliation avec le gouvernement que devait mettre en scène cette rencontre, et qu'avait promise Emmanuel Macron lui-même en début de semaine, a viré à la franche explication.

« *C'est un acompte, le compte n'y est pas* », a répété deux jours durant Dominique Bussereau, le président de l'ADF, face à [la proposition financière mise sur la table](#) mercredi par le ministère de la Cohésion des territoires pour combler le reste à charge (en cumulé) de 9,5 milliards d'euros sur les aides sociales (RSA, handicapés, personnes âgées, mineurs isolés). Les 250 à 370 millions d'euros annuels promis par l'Etat dès 2019 sont contestés par l'ADF.

Si l'association approuve la pérennisation sur trois ans du fonds d'urgence de 115 millions d'euros, elle regrette que les 135 millions d'euros restant correspondent au [futur plan pauvreté](#) et risquent donc d'induire de nouvelles dépenses.

### **« dix-huit mois de mépris »**

Au-delà de ces questions budgétaires, les élus locaux n'arrivent toujours pas à avaler « *dix-huit mois de mépris du gouvernement* ». Jeudi, François Baroin, le président de l'Association des maires de France (AMF), Hervé Morin, celui de Régions de France, et Dominique Bussereau ont conforté leur alliance « Territoires Unis ». « *La seule chose positive qu'a réussi à faire ce gouvernement, c'est d'avoir soudé entre elles les associations d'élus locaux. Depuis 30 ou 40 ans, il y avait un mur de glace entre elles, leur réconciliation est un exploit du gouvernement* », a cinglé François Baroin.

Les trois partenaires réclament un nouveau mouvement de décentralisation et organiseront des rencontres prochainement en région pour préparer des propositions. La maire PS de Rennes, Nathalie Appéré, reconnaît qu'il y a dans toutes ces prises de position quelques postures politiciennes mais que tous les élus locaux sont quand même alignés.

### **Une « décentralisation de projet »**

Face à cette avalanche de critiques, les deux ministres venus à Rennes ont vendredi alterné les promesses de dialogue et les franches explications, sans quasiment rien concéder de plus. Sébastien Lecornu, pourtant ancien président de l'Eure, assume le conditionnement des aides du plan pauvreté. « *Il y a des départements qui ont fortement investi dans l'insertion professionnelle et d'autres qui font le minimum* », a-t-il prévenu, dans une allusion à peine voilée à la Seine-Saint-Denis.

Le ministre a également exclu tout nouveau mouvement global de décentralisation, juste une « *décentralisation de projet* » comme le prévoit le pacte signé mardi dans les Ardennes. Enfin, les deux ministres ont assumé de ne pas résoudre immédiatement les difficultés financières des départements. « *Notre proposition est un point de départ, nous apporterons des solutions durables lors du plan pauvreté puis lors de la réforme de la fiscalité locale* ». La calinothérapie n'aura pas duré un mois.

**Les deux menaces financières qui inquiètent les départements** // <https://www.lesechos.fr/politique-societe/regions/0600125851075-les-deux-menaces-financieres-qui-inquietent-les-departements-2220957.php>

**Les deux menaces financières qui inquiètent les départements** // <https://www.lesechos.fr/politique-societe/regions/0600125851075-les-deux-menaces-financieres-qui-inquietent-les-departements-2220957.php>

Matthieu Quiret

L'OPINION – 12/11/2018

### **13 Européennes : Macron change son fusil d'épaule**



**Le président abandonne sa stratégie de confrontation entre « progressistes » et « nationalistes », peu performante en France et mal accueillie en Europe, au profit d'une défense de la « souveraineté » de l'UE**

Les cérémonies commémorant le centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918 se sont déroulées ce dimanche à Paris en présence de près de 70 chefs d'Etat et de gouvernement, dont Donald Trump, Vladimir Poutine et Angela Merkel. Le président Emmanuel Macron a une nouvelle fois dénoncé « le nationalisme, trahison du patriotisme », mais il s'apprête à modifier son discours politique, dans la perspective de reconquérir l'opinion pour les élections européennes.

Adieu le « progressisme », bonjour la « souveraineté ». C'est le virage tout juste amorcé par Emmanuel Macron ces derniers jours, en vue des élections européennes de mai. Dans son discours, le président substitue peu à peu la construction d'une « souveraineté européenne » à la confrontation entre progressistes et nationalistes, un thème qui ne convainc pas.

« Cette opposition, c'était le constat de départ, mais pas nécessairement le thème de la campagne des européennes, confirme-t-on à l'Elysée. Plutôt qu'une opposition schématique et plus ou moins partisane, il faut mettre en avant des sujets qui vont intéresser les gens ». C'est là que le bât risque de blesser, tant il pourrait s'avérer difficile de décliner cette nouvelle thématique en propositions concrètes susceptibles de reconquérir une opinion publique déçue et en colère.

Interviewé mardi à Verdun par Europe 1, le chef de l'Etat n'a en tout cas pas prononcé une seule fois – c'est nouveau – le mot « progressisme ». Finie la **bataille du bien contre le mal, des progressistes contre les nationalistes**, martelée depuis le congrès de Versailles, en juillet. A six mois du scrutin européen, il assure, en marge de son « itinérance mémorielle » sur les lieux de la Première Guerre mondiale, entendre **la peur d'une « Europe ultralibérale qui ne permet plus aux classes moyennes de bien vivre »**.

« On a besoin d'une Europe qui protège », poursuit-il, notamment d'une Europe capable de prendre en charge sa sécurité « de manière plus souveraine ». Et d'évoquer, au détour d'une phrase, [une « vraie armée européenne »](#), idée qui a mis Donald Trump en colère sans que personne ne comprenne pourtant de quoi voulait vraiment parler le président français. Dans son discours pour le centième anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918, dimanche, [Emmanuel Macron a, certes, dénoncé le nationalisme, « une trahison du patriotisme », pointant ceux qui disent « nos intérêts d'abord, et qu'importent les autres »](#). Mais la pique visait davantage le président américain qu'un Orban ou une Le Pen.

**Bébête.** Depuis plusieurs semaines, le Président s'interroge sur sa stratégie aux européennes. Dans les sondages, La République en marche (LREM) est déjà dépassée par le Rassemblement national. Or les européennes ne sont pas envisagées, à l'Elysée, comme une simple élection intermédiaire. « Macron joue aussi son propre avenir dans cette élection : si on se prend une raclée, ce sera très difficile, ensuite, de poursuivre la transformation », confie, inquiet, un proche du Président. La nouvelle orientation de l'Elysée présenterait l'avantage d'embarrasser Les Républicains de Laurent Wauquiez, qui vont devoir trouver un autre angle d'attaque, face à un thème – la souveraineté – plus proche de leur ADN politique que ne l'était le progressisme.

Le chef de l'Etat a également entendu les nombreuses critiques, notamment celles venues d'outre-Rhin, à l'égard de sa stratégie de confrontation avec les nationalistes européens. Les Allemands, au premier des rangs desquels la chancelière Merkel, ont bien compris qu'elle « avait d'abord un objectif électoral, celui de détruire le Parti populaire européen, c'est-à-dire la droite européenne. Or le PPE, c'est Merkel », souligne Yves Bertoncini, président du Mouvement Européen-France.

Emmanuel Macron a également entendu les réticences au sein de sa propre majorité. A commencer par celles de François Bayrou. « Je n'abandonne pas la nation aux nationalistes, affirmait le président du MoDem le 4 novembre sur France inter. Mettre le mot nation dans le monde des adversaires, ce serait une erreur ». « L'Europe, c'est fait autant pour défendre ceux qui aiment la nation que les autres », insiste-t-il auprès de *l'Opinion*, décelant par ailleurs dans la notion de progressisme « trop simpliste et trop marketing », « une espèce de jugement moral un peu bête ».

Dans les discussions autour du Président, à l'Elysée, Philippe Grangeon, patron de La République en marche (LREM) par intérim, a remis en cause lui aussi le clivage progressistes-nationalistes comme fondement de la bataille des européennes. « Il y a un piège dans lequel il ne faut pas tomber, celle de créer une radicalité face à une autre radicalité, explique-t-il à *l'Opinion*. Il y aura une confrontation avec les populistes, mais elle doit être paisible, autour de la démocratie, pour une renaissance de l'Europe ».

**Retourner le concept.** Au clivage progressistes-nationalistes est donc substituée la construction d'une souveraineté européenne, censée se substituer à la souveraineté nationale lorsque celle-ci, dans une économie mondialisée, ne permet plus de protéger les peuples. Depuis le discours de la Sorbonne, en septembre 2017, Emmanuel Macron développe cette idée selon laquelle « c'est en étant plus européen qu'on sera plus souverain », comme le résume un conseiller. Une idée défendue par François Bayrou « depuis quinze ans », rappelle le président du MoDem, qui se dit « très heureux que le Président la mette en avant ». « La souveraineté, c'est l'aspiration la plus noble que l'on doit poursuivre en politique, juge-t-il. Mais elle ne peut plus s'exercer dans les seules frontières nationales ».

« Sur la question migratoire, on voit bien que l'absence de coordination entre Etats européens mène à la crise politique, développe Pieyre-Alexandre Anglade, député LREM, coordinateur de la *task force* visant à mettre en place la stratégie du mouvement macroniste aux européennes. On ne sortira de celle-ci qu'avec une réponse européenne commune ». « Ce n'est pas une souveraineté de repli, mais une souveraineté de puissance que nous défendons », distingue encore le député macroniste.

« C'est une très bonne intuition de la part du Président de retourner contre les nationalistes le concept de souveraineté, juge Yves Bertoncini. Il n'y a pas de contradiction entre les deux stratégies, mais une différence : dans le premier cas, c'est de la tactique politicienne. Dans le second, il porte une vision géopolitique. Cela le met à une hauteur qui correspond à sa fonction ». Pas certain que cela suffise à renverser la vapeur dans l'opinion publique. [Après une « itinérance mémorielle » assez ratée](#) et une

nouvelle baisse dans les sondages (27 % d'opinions positives selon Elabe pour *Les Echos*/Radio classique), la « souveraineté », fut-elle « européenne », saura-t-elle la réponse à la colère des Français, alors que les gilets Jaunes préparent le blocage des routes, samedi, pour protester contre la hausse du prix des carburants ?

**Jean-Dominique Merchet et Nathalie Segaines**

## **::: INTERNATIONAL**

**LES ECHOS – 12/11/2018**

### **14 La France inquiète face à la paralysie politique en Allemagne**

**+ VIDEO-Les dirigeants français n'en finissent pas d'exhorter Berlin à conclure les avancées décidées lors de leur sommet de Meseberg, en juin dernier. Emmanuel Macron sera à Berlin le 18 novembre pour mettre une pression supplémentaire sur une Allemagne en pleine réorganisation politique.**

Larmin Laschet ne sera pas candidat à la présidence de la CDU. « *La question ne se pose pas pour le moment* », a répondu le ministre président de Rhénanie du Nord-Westphalie lors de son passage à Paris vendredi, à l'occasion de la 5<sup>e</sup> édition du « French German Business Forum 2018 » organisé par le « Handelsblatt » et « Les Echos » au siège du quotidien français.

S'il nourrit bien cette ambition, le leader du Land allemand le plus peuplé et poids lourd du parti conservateur refuse de se jeter dans la bataille tant qu'Angela Merkel tient les rênes du pouvoir. Il préfère attendre son heure, lorsque les fonctions de président du parti et de chancelier seront à nouveau réunies. « *Si j'étais élu à la tête de la CDU, il me faudrait défendre à Berlin le travail de la coalition entre mon parti et les sociaux-démocrates alors que dans mon land, je dirige une alliance avec les Libéraux* ». Une position bancale qui créerait trop de problèmes à ses yeux.

#### **Liberté supplémentaire**

A ses interlocuteurs inquiets du risque de paralysie causé par [le départ annoncé d'Angela Merkel](#), Armin Laschet répond qu'il n'y a aucune raison de s'inquiéter. « *Angela Merkel a dit qu'elle resterait chancelière jusqu'en 2021* » et loin d'être affaiblie, sa décision de ne pas chercher à rester présidente de son parti « *peut lui donner une liberté supplémentaire* ».

Par ailleurs, assure le ministre-président, « *les trois candidats actuels à sa succession sont tous pro-européens* », qu'il s'agisse d'Annegret Kramp-Karrenbauer, la « dauphine » d'Angela Merkel, de Friedrich Merz, l'avocat qui fait son come-back en politique ou de Jens Spahn, ministre de la Santé et frondeur du gouvernement. Armin Laschet se dit « *certain qu'ils partagent avec enthousiasme les propositions d'Emmanuel Macron sur l'Europe* ».

#### **Coût exorbitant**

Vu de Paris, la situation est beaucoup moins réjouissante. [Les candidats en lice](#) pour la présidence de la CDU n'ont pas fait montre jusqu'ici d'une grande implication sur les questions européennes et, quand ils l'ont fait, cela a été plutôt pour afficher leurs critiques. Jens Spahn a dénoncé le coût exorbitant des opérations de sauvetage dans la zone euro, Friedrich Merz, pro-atlantiste, s'est montré sceptique sur l'avenir de l'euro.

#### **Six semaines**

On comprend mieux dans ce contexte l'impatience de la France à boucler les plus emblématiques des réformes listées par le pays depuis plus d'un an, à la Sorbonne.

La perspective des élections européennes, dans six mois, met la pression sur les dirigeants européens car sans accord sur [la taxation des géants du numérique](#), un renforcement des frontières extérieures de l'Europe et une défense européenne plus intégrée, ils auront échoué à montrer que l'Union européenne est capable d'agir et de jouer jeu égal avec les autres puissances mondiales.

La crainte de devoir composer avec de nouvelles figures politiques allemandes aux convictions européennes moins affirmées accroît encore l'agacement du président Macron et de son ministre des Finances, Bruno Le Maire. « *On ne peut pas imaginer une seconde que l'Allemagne ne tienne pas ses engagements pris à Meseberg [...]. Ca serait une rupture de confiance entre la France et l'Allemagne* », a-t-il déclaré dans un entretien vidéo aux « Echos ». Emmanuel Macron profitera, lui, de sa visite mémorielle à Berlin, le 18 novembre, pour mettre une pression ultime sur la chancelière.

**Vidéo : « Il est temps que l'Allemagne se décide » sur l'avenir de l'Europe, déclare Bruno Le Maire** : <https://www.lesechos.fr/monde/europe/0600117468495-la-france-inquiete-face-a-la-paralysie-politique-en-allemande-2220750.php>

**Bruno Le Maire : « Avec Berlin, il ne reste que quelques semaines pour agir » //**  
<https://www.lesechos.fr/monde/europe/0600125806954-bruno-le-maire-avec-berlin-il-ne-reste-que-quelques-semaines-pour-agir-2220743.php>

**Catherine Chatignoux**

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien à vous,

**Elena NATALITCH**

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

[elena.natalitch@medef-idf.fr](mailto:elena.natalitch@medef-idf.fr)

[www.medef-idf.fr](http://www.medef-idf.fr)

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France  
**MEDEF Ile-de-France**



